

222C0639
FR0010285965-DIV05

18 mars 2022

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

1000MERCIS

(Euronext Growth Paris)

Le 17 mars 2022, les fondateurs de la société 1000MERCIS ont annoncé les caractéristiques d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée, qu'ils envisagent de déposer, par l'intermédiaire de la société Positive Ympact qu'ils contrôlent à parité, visant les actions de la société 1000MERCIS¹.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres 1000MERCIS sont applicables.

¹ Cf. notamment communiqués diffusés le 17 mars 2022 par (i) Mme Yseulys Costes et M. Thibaut Munier, fondateurs de 1000MERCIS et (ii) la société 1000MERCIS.